



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 27 MAI 2011 -

Etaient présents : M. BEYLOT, M. BRUN, M. JOURDAN, M. FRANCE, M. GOZE, M. PORTINE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DESCHARD, Mme DINCLAUX, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. DUVERGER, M. GUETTE, M. HARTE, M. MARSAT, M. HAZOUARD.

Etaient représentés : M. RIBEYRE, M. PEBARTHE, M. GIRON, Mlle VAILLANT, Mme LE GARS, M. BENOIT, M. REIFFERS.

Etaient invités : Mme MUTI représentant Monsieur le Recteur, Mme DE MONTGOLFIER, Mme LENOIR, Mme LARGOUET, M. FEUILLETTE.

Le quorum étant atteint, le président BRUN ouvre la séance à 9 H 10. Il présente Monsieur Alexandre PERAUD chargé de mission et coordinateur auprès du Conseil Régional du projet de création d'une Maison Internationale des Langues et Cultures.

M. PERAUD présente le projet de Maison Internationale des Langues et des Cultures et son historique. Il remercie les Conseillers d'avoir bien voulu l'accueillir pour qu'il puisse les informer des avancées de cette collaboration entre les universités et le Conseil Régional d'Aquitaine qui permettra de disposer sur le campus d'un ensemble structuré autour de l'identité des langues et des cultures pour promouvoir le plurilinguisme.

Ce projet CPER participera à la requalification et à la redynamisation du domaine universitaire. Il marque la volonté des acteurs de l'enseignement supérieur local d'ouvrir l'université sur la ville et de mettre en valeur et en pratique les travaux des équipes en diffusant et vulgarisant leurs recherches. Le budget de l'opération oscille entre 21 et 23 millions d'euros et malgré un léger retard, l'intervention du programmiste est prévue au début de l'automne pour une ouverture de la structure en 2014. La localisation du lieu d'implantation, de 5 000 m² de surface, n'est pas encore déterminée. Deux emplacements sont susceptibles de correspondre au cahier des charges : au bout du « peigne », face à l'IEP ou sur le parking en triangle, à l'est de la Maison des Arts.

Le volet Formation de la MILC proposera des prestations complémentaires à celles assurées par l'UFR Langues. La MILC développera ainsi une mission de certification afin d'augmenter le nombre d'étudiants, notamment en ce qui concerne les langues non usuelles proposées sous forme de cours du soir. La mobilité entrante inégalement assurée à l'échelle du PRES, avec un nombre d'étudiants étrangers qui devrait progresser, verra le FLE prendre une place très importante ce qui impliquera une coordination étroite entre le DEFLE et la MILC. Autre particularité de la MILC, elle ne s'adressera pas qu'à la communauté universitaire mais également au milieu de l'entreprise et au grand public.



Le volet Recherche de la MILC sera axé sur la problématique de la didactique des langues et de l'usage des nouvelles technologies. Le volet Recherche portera également sur la traduction et le plurilinguisme. Ce lieu de croisement et de rencontres entre chercheurs, verra l'organisation de grands colloques, dans une salle modulable de 8 à 900 places.

Sur le plan culturel, la diffusion du savoir universitaire constitue un axe fondateur du projet MILC. Dans un contexte de développement du logement étudiant sur le campus (exemple 5 000 nouveaux logements CROUS), la MILC aura une mission de diffusion du spectacle vivant (environ 20 à 30 spectacles par an) qui participera au rayonnement culturel et à la diffusion de services pour les étudiants.

Tout cela représente environ 10 000 heures d'activité pédagogique, scientifique et culturelle. Il faut bien être conscient que nous allons défricher un nouveau terrain. Il faudra inventer des formules nouvelles et variées pour nous adapter à tous les publics. L'intérêt de ce projet qui est une chance pour Bordeaux 3, fait aussi sa difficulté. On peut affirmer qu'il est désormais sur les rails et qu'il verra le jour d'ici trois ans.

M. HAZOUARD remercie M. PERAUD d'avoir relevé ce pari. La région Aquitaine, convaincue de la nécessité de redynamiser le domaine universitaire, a apporté, sans ambiguïté, son soutien à ce projet de MILC, ce qui s'est traduit par une lettre de mission précise et une participation financière importante. Il rappelle également la diversité des soutiens apportés par le Conseil Régional à l'action universitaire en citant également le projet d'Institut d'Optique. Il signale qu'au-delà de la construction, il s'agit d'assurer la pérennité du lieu et de satisfaire les besoins financiers en fonctionnement et en équipement ainsi que les besoins en termes de ressources humaines.

Le président BRUN donne ensuite la parole aux membres du Conseil.

M. LOQUAY souligne tout d'abord l'excellence du projet présenté. Il se déclare cependant inquiet du fait que l'on dépouille les établissements de revenus potentiels (exemple de la certification et de la didactique des langues) à un moment où on leur demande de chercher des financements extérieurs. Il souhaite l'élaboration d'un accord financier entre la MILC et les établissements concernés.

Le président BRUN souhaite la mise en place d'une plate-forme technique nécessaire au développement des certifications dans laquelle la MILC peut jouer un rôle positif. Il confirme que le modèle économique entre la MILC et les établissements du PRES reste à construire.

M. RICHARD demande des éléments d'explication sur l'organisation des cours du soir pour les langues non-usuelles et sur la complémentarité entre le projet MILC et l'offre de formation 2011/2015 de Bordeaux 3.

M. PERAUD confirme le fait que Bordeaux 3 conservera l'intégralité de son offre de formation mais évoque la possibilité d'opérer un certain nombre de regroupements.

M. PORTINE estime que c'est le DEFLE qui potentiellement est le plus menacé, d'un point de vue financier, par le développement des certifications FLE au sein de la MILC. Il rappelle que le modèle économique du DEFLE fonctionne comme celui de l'IUT.

Le président BRUN demande à M. PERAUD de communiquer une synthèse écrite des informations présentées au Conseil d'Administration afin d'informer l'ensemble de la communauté universitaire de l'avancée du projet.



I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2011

Le président BRUN met au vote le procès-verbal du CA du 29 avril.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 28

⇒ Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 avril 2011 est adopté.

II - CONTRAT QUINQUENNAL 2011/2015

Le président BRUN rappelle le vote du CA du 17 décembre 2010 relatif au projet de contrat d'établissement. Un dialogue a ensuite été engagé avec la DGESIP du Ministère pour finaliser le texte du contrat ainsi que les indicateurs et cibles de performance. Il informe les membres du CA du débat sur la formulation du préambule et tout particulièrement sur la question de la position de Bordeaux 3 par rapport au projet de fusion des universités bordelaises. L'accord final sur la rédaction du texte n'est pas neutre mais elle ménage l'avenir. Il précise les modalités de définition des indicateurs de performance qui sont souvent directement liés aux objectifs adoptés en amont par le Ministère dans le cadre de son propre Projet Annuel de Performance « négocié » avec le Parlement et Bercy à l'appui de la discussion du budget de la mission « Enseignement Supérieur et Recherche ». Il cite notamment l'indicateur du taux de passage de L1 en L2 pour lequel le Ministère nous a demandé de fixer une cible très ambitieuse de passage d'un taux de 45 % à un taux de 55 %.

Le président BRUN informe le Conseil d'Administration du montant obtenu par l'établissement en matière de « bonus contractuel », crédits accordés par le Ministère sur la base des objectifs contractualisés pour permettre et faciliter leur réalisation. La mise en valeur des éléments stratégiques du contrat (mise en place de la nouvelle offre de formation marquée par la création des masters « Métiers de l'enseignement » et par la réintégration des langues dans les maquettes, développement de la politique scientifique d'établissement) a permis à l'établissement d'obtenir un « bonus contractuel » de 620 000 € par an, majoré à titre exceptionnel d'une dotation de 150 000 € de crédits investissement.

M. GOZE demande une rectification sur le préambule relatif aux activités de formation et de recherche qui « échappent » à la dominante « arts, lettres, langues et sciences humaines » de Bordeaux 3. Il demande à ce que la formulation « aménagement » soit remplacée par la formulation « aménagement et urbanisme ».

M. POLI souligne la problématique de la mise en place d'une comptabilité analytique pour les Presses Universitaires de Bordeaux.

Le président BRUN répond qu'il s'agit des moyens d'actions de comptabilité analytique suggérés par le ministère. Cela pose un problème car le ministère essaie de nous faire entrer dans une marchandisation des ressources de l'établissement. Il donne l'exemple du refus de Bordeaux 3 d'entrer dans le processus de dévolution du patrimoine.



Mme DESCHARD demande quelles seraient les conséquences d'un vote négatif sur ce contrat.

Le président BRUN répond qu'il faudrait le justifier auprès du Ministère surtout après le vote positif du 17 décembre dernier.

Mme BOULERIE signale une éventuelle incompatibilité entre notre projet de développement des langues étrangères et le projet présenté par la MILC.

M. HOYAUX considère également que la consultation du CA, à cette étape du processus, est essentiellement formelle. Il conteste le décalage entre l'ambition des cibles de performance et l'absence de délégation des moyens nécessaires pour les atteindre.

Le président BRUN rappelle le caractère contraint d'un certain nombre d'objectifs de performance correspondant à des objectifs ministériels. Il partage l'analyse du décalage objectifs/moyens présentée par M. HOYAUX.

M. PORTINE considère que l'objectif prioritaire doit être la lutte contre les abandons en L1 que l'on doit analyser comme le résultat d'une incompréhension entre le projet de l'étudiant et l'offre de l'université.

M. DUVERGER confirme le rôle déterminant de la qualité de l'accompagnement des étudiants. Il rappelle l'opposition de l'UNEF à la mise en place du « semestre-rebond ».

Le Président BRUN rappelle que le projet d'établissement ne parle que d'une transposition du « semestre-rebond » qui sera adapté aux spécificités de notre université.

Mme BOULERIE s'étonne de l'annonce d'une possibilité de décalage de l'arrêt des cours à 20 heures 30 annoncée par le Président en relation avec l'augmentation de 30 000 heures de notre offre de formation. Elle demande des précisions sur le projet d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques. Elle regrette la focalisation sous-jacente dans différents projets autour de la langue anglaise.

M. JOURDAN rappelle que, contrairement aux objectifs qui ont été largement négociés avec le Ministère, les moyens d'action envisagés pour atteindre les objectifs ont été arrêtés par l'équipe de direction de Bordeaux 3.

M. HOYAUX souligne, pour relativiser nos moyens d'action sur la réussite étudiante, l'importance de l'évaporation constatée en géographie entre les effectifs d'inscrits et les effectifs présents à la première séance de TD ainsi qu'entre la première séance de TD et la première session d'examen.

Mme RIGAL-CELLARD confirme qu'elle observe elles aussi beaucoup d'inscriptions « de confort » en 1^{er} année d'anglais.

M. PORTINE refuse la tentation de l'auto-flagellation universitaire. Il rappelle le décalage avec les modalités de gestion des classes préparatoires qui sélectionnent leurs étudiants. Il rappelle le fait qu'une part importante des étudiants que nous accueillons nous arrivent après avoir échoué à intégrer une de ces filières électives.

Mme BOULERIE demande des précisions sur l'Association Bernard Gregory et sur la désignation des animateurs d'axe de recherche validé en CS.



Le président BRUN répond que l'association, qui porte le nom de Bernard Gregory, jeune doctorant, milite pour l'insertion professionnelle des doctorants.

M. BAUDRY confirme que, dans le cadre de la détermination des axes de recherche mise en valeur par la politique scientifique d'établissement, deux animateurs ont été désignés par le Conseil Scientifique M. RAIBAUT et M. BRAVO.

M. BEYLOT revient sur le semestre de mise à niveau inscrit dans le projet et demande si les moyens nécessaires ont été prévus.

Le président BRUN répond qu'il s'agit d'une procédure de remédiation à inventer et que les moyens nécessaires devront être dégagés.

M. RAMBAUD ajoute que dans le domaine des indicateurs, l'établissement doit communiquer sur sa performance et chercher à corriger ses « points faibles ». A titre d'exemple, l'examen du taux de réussite attendu en trois ans de nos étudiants de licence, c'est-à-dire un taux qui tient compte des caractéristiques de notre population étudiante (CSP, âge, bac d'origine, ...) démontre que nos étudiants réussissent proportionnellement moins bien à Bordeaux 3.

Le président BRUN propose de passer au vote.

M. BEYLOT dit qu'il s'abstiendra lors du vote de ce contrat quinquennal par souci de cohérence avec son vote de décembre dernier, où il militait pour un contrat unique dans le cadre du PRES.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 7
Contre	: 2
Pour	: 19

➤ Le Conseil d'Administration adopte le Contrat Quinquennal 2011-2015.

III - EMPLOIS DU DEFLE

M. PORTINE présente le Département de Français Langues Etrangères, composante de Bordeaux 3, qui évolue et dont la vocation est d'accueillir des étudiants non francophones qui veulent apprendre le français. Cette formation pré-universitaire présente une position spécifique liée à une zone de savoir qui n'est pas couverte par les concours. Cela pose le problème du recrutement des enseignants titulaires du fait du décalage entre le champ couvert par le CAPES de lettres et la problématique de l'enseignement du FLE. Ce décalage conduit le DEFLE à devoir envisager de recourir à des recrutements ad hoc de contractuels enseignants, que ce soit en CDD ou en CDI. Il ne s'agit pas de remplacer les PRCE et PRAG par des contractuels mais prioritairement de stabiliser des emplois contractuels par des CDD à temps plein et à terme deux CDI à mi-temps. M. PORTINE présente l'équipe pédagogique actuelle du DEFLE composée de 12 enseignants titulaires et de 23 à 25 vacataires. Il rappelle les difficultés d'intégration et les limites de l'investissement pédagogique des chargés de cours.

Il précise que c'est bien l'addition de ces deux problématiques qui le conduit à présenter un projet de recrutement de contractuels enseignants qui est contraire à certaines valeurs qu'il entend défendre pour le reste du fonctionnement de l'université. Il rappelle sa



volonté de limiter le nombre de CDI et de proposer des CDD de 3 ans pour les autres vacataires « historiques » du DEFLE.

Mme BOULERIE demande s'il s'agit de valider aujourd'hui la publication sur le site de l'université de deux emplois à durée déterminée offerts au recrutement.

M. PORTINE ajoute que 2 contractuels enseignants seront recrutés en 2011/2012 sur des postes d'enseignants du second degré qui se sont déclarés vacants tardivement. Il s'agit de trouver la bonne articulation entre les intérêts du contractuel et ceux du DEFLE.

M. BEYLOT comprend l'argumentaire mais se dit réservé par rapport au statut de la fonction publique.

M. JOLY rappelle les intérêts du CDI par rapport à un CDD pour l'agent contractuel notamment en termes d'accès au crédit bancaire.

Mme BOULERIE considère que le DEFLE pourrait redemander un redéploiement de poste.

M. PORTINE reconnaît que psychologiquement la notion de CDI joue un rôle important. Il ajoute que le DEFLE dispose des crédits nécessaires pour financer ces recrutements.

M. HAZOUARD signale que le Conseil Régional va lancer une démarche de réflexion sur l'enseignement supérieur et la recherche englobant les problèmes du recrutement des enseignants.

Mme DE MONTGOLFIER partage l'idée selon laquelle la possibilité de recruter des contractuels enseignants va permettre de régulariser certaines situations personnelles.

Mme MUTI demande si le projet a fait l'objet d'une démarche d'évaluation.

M. RAMBAUD confirme la compatibilité de ce projet avec le respect du double plafond d'emploi et de masse salariale voté par le CA en décembre 2010.

M. PORTINE dit qu'il est preneur de toute solution qui permettra de faire évoluer le DEFLE.

M. JOLY estime qu'il faut se positionner sous l'angle de l'aide à la personne.

A l'issue de la discussion, le président BRUN propose un recrutement en CDD pour la rentrée avec discussion postérieure lorsque les termes du décret concernant la titularisation des CDD dans la fonction publique seront publiés. Il prend l'engagement de reposer le problème à la rentrée 2011, dans le cadre du CA, pour régler la situation de tous les personnels concernés. Il propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 5
Contre	: 0
Pour	: 23

➤ Le Conseil d'Administration adopte le projet ressources humaines du DEFLE.



IV - PRESENTATION DE LA REORGANISATION DU SECTEUR ETUDES

Le président BRUN présente la situation inédite créée par la démission de Jean-Yves COQUELIN qui implique une profonde réorganisation du secteur Etudes. Il rappelle tout d'abord brièvement le contexte actuel : une démission du VP CEVU à 9 mois du renouvellement des conseils, le contrat quinquennal qui vient d'être voté, une rentrée universitaire qui s'organise dans le cadre de la poursuite de la réforme interne et qui met en place une nouvelle offre de formation ainsi que des UE transversales (Langues, PPE). Il passe en revue les trois solutions qui, tout en étant envisageables, sont pareillement dommageables :

- Tout d'abord la désignation d'un nouveau VP CEVU choisi parmi les membres élus des collèges A et B du CEVU selon les termes des statuts actuels de l'université, pour quelques mois seulement, avec la contrainte pour le VP d'être immédiatement « opérationnel ».
- Une seconde solution réside dans un intérim assuré par le Président lui-même jusqu'au renouvellement des conseils avec une réorganisation des missions au sein du secteur « études » et donc une importante surcharge de travail.
- Troisième hypothèse, la démission du Président et de son équipe, avec une immobilisation des instances décisionnelles pendant les deux mois de négociation et la signature du contrat quinquennal, et une nouvelle équipe, quelle que soit sa configuration, au pouvoir pour seulement neuf mois.

Il constate qu'aucune solution ne se dégage vraiment comme étant la meilleure. Refusant de proposer aux membres du CA une modification des statuts pour envisager d'autres solutions, il propose donc aux conseillers celle qui lui semble la plus respectueuse de l'intérêt de l'établissement, à savoir l'intérim des fonctions du VP CEVU assuré par le Président lui-même. Cette solution déroge aux statuts de l'université est donc soumise au vote du Conseil d'administration. Il rappelle que le CEVU du 9 mai a avalisé cette proposition.

Il détaille ensuite les mesures qui seront mises en place : Mme LAWRENCE, VP déléguée aux Formations, sera chargée de la coordination politique auprès du président. Mme TISSOT, Directrice des Etudes, sera chargée de la coordination administrative. En ce qui concerne les instances du secteur « Etudes », le CEVU sera présidé par le président BRUN, avec Mmes Linda LAWRENCE et Martine TISSOT à la gestion de l'ordre du jour, le secrétariat de la DGS s'occupant des convocations. La Commission de la Pédagogie sera présidée par le président BRUN, avec possibilité de délégation en cas d'absence ou d'empêchement conformément à l'article 6 alinéa 3 de la LRU. Les réunions de secteur seront conduites par le président BRUN, la gestion de l'ordre du jour et la coordination des demandes seront gérées par Mme TISSOT.

En ce qui concerne la représentation de l'établissement, le Président se dégage de certaines de ses fonctions à la CPU. Notre participation au réseau des VP CEVU est suspendue, Mme LAFITE sera en charge des projets PRES concernant la Vie culturelle et étudiante, Mme LAWRENCE du Comité formation de la NUB, de la Commission formation du PRES et du Projet Région Laboratoires de Langues, Monsieur ROUSSI du Comité Informatique pédagogique.

Le domaine réglementaire verra Mme TISSOT instruire les dossiers de demandes individuelles et de demandes de dérogation, le président décidant en dernier ressort. Les courriers et dossiers soumis à la signature du VP CEVU seront à transmettre au Président. Le président décidera ensuite de déléguer sa signature si besoin.



Pour les projets et dossiers en cours, Mme LAWRENCE s'occupera des transferts des examens et des actions de formations personnelles, le président BRUN de l'évaluation des enseignements et de la mastérisation, Mme LAFITE de la semaine de rentrée et Monsieur CHAPOULIE de l'application Hyperplanning. Il donne la parole aux conseillers.

Mme DESCHARD fait part de sa consternation. Elle s'inquiète de la capacité du Président à pouvoir dégager du temps pour la prise en charge du dossier « mastérisation ».

Le président BRUN estime que l'essentiel de la charge de travail liée à ce dossier est derrière nous, un an après la signature de la première convention avec l'IUFM et après la modélisation des maquettes « Métiers de l'enseignement » de nos masters 2011/2015.

M. PORTINE souligne le paradoxe consistant à voter une dérogation dans un dispositif statutaire qui ne le prévoit pas. Il constate le manque de souplesse de nos statuts. Il propose d'inclure dans les statuts la souplesse nécessaire à la gestion des temps de « crise ».

Le président BRUN reconnaît le manque de souplesse des statuts mais dit que la loi permet au président de présider le CEVU. Le seul problème statutaire qui subsiste reste celui de la commission de la Pédagogie.

M. BEYLOT souhaite revenir sur le problème politique révélé par l'absence de VP statutaire. Il s'étonne que personne n'ait pu être désigné parmi les enseignants élus au CEVU. Il considère que cette situation bouleverse le rôle et le statut d'un président qui devient faisant-fonction de vice-président. La conséquence de cette situation est donc un amoindrissement de la fonction présidentielle. Il ajoute que le problème de la mastérisation est loin d'être réglé.

M. BEYLOT demande les raisons de la démission de Jean-Yves COQUELIN.

Le président BRUN refuse de commenter la part de considérations politiques et personnelles qui motivent la démission de M. COQUELIN et précise que c'est à ce dernier de le faire, s'il le souhaite et quand il le souhaitera. Il souligne le fait que Mme LAWRENCE, qui maîtrise très bien les dossiers, va assumer 80 % de la charge de travail libérée par l'absence de VP CEVU.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 3
Contre	: 8
Pour	: 17

➔ Le Conseil d'Administration adopte le principe de la réorganisation du secteur Etudes.

V - MODALITES DE DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE

M. BAUDRY informe les membres du CA que l'établissement doit procéder au renouvellement des membres du Conseil de l'Ecole Doctorale. Il précise que ce Conseil comprend 26 membres dont 12 enseignants chercheurs désignés, 1 BIATOS, 5 doctorants



qui sont élus ainsi que 8 membres extérieurs. Le Conseil de l'Ecole Doctorale est habilité pour la durée d'un contrat quinquennal. Il s'agit de le renouveler pour la période 2011-2015. Il ajoute que le CS du 16 juin prochain validera la liste des enseignants chercheurs représentants les équipes. Il rappelle que nous avons 15 équipes de recherche et qu'il n'y a que douze circonscriptions à pourvoir. Il propose que l'UMR IKER, l'antenne Bordelaise de l'UMR CLLE et l'EA Géo ressources et environnement siègent sans voter. M. BAUDRY informe le CA de la proposition du CS consistant à systématiser le principe de la représentation de l'équipe de recherche par son directeur. Il communique également la proposition de modalité de désignation du représentant BIATOS qui serait proposé par et parmi les élus BIATOS du CS.

M. RAMBAUD rappelle que, réglementairement, il appartient au CA de déterminer les modalités de désignation des membres non élus du Conseil de l'Ecole Doctorale.

M. BEYLOT demande qui est susceptible de remplacer les directeurs d'équipes en cas d'empêchement.

M. BAUDRY précise que cette question sera laissée à l'appréciation des directeurs. Il précise que les 8 personnalités extérieures devront venir d'institutions susceptibles d'apporter à notre recherche une expertise extérieure.

M. RAMBAUD souhaite que le CA confirme sa décision de laisser le soin au CS de choisir les modalités de désignation des membres extérieurs du Conseil de l'Ecole Doctorale.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 1
Abstentions	: 2
Contre	: 0
Pour	: 25

⇒ Le Conseil d'Administration adopte les modalités de désignation des membres non élus du conseil de l'Ecole Doctorale.

VI - CONVENTION RELATIONS INTERNATIONALES

Le président BRUN informe les membres du CA des modalités de renouvellement d'un accord avec l'université du Nord ouest à XI'AN (Chine) qui encadrera l'organisation de la mobilité étudiante en instaurant notamment, pour la mobilité entrante, une année de FLE avant intégration dans une filière diplômante.

M. PORTINE précise qu'il s'agit d'une préparation pour les masters.

Mme DESCHARD considère que cette année en FLE représente un préalable nécessaire avant la poursuite d'études.

Mme RIGAL-CELLARD signale que ces étudiants ont le niveau de master mais qu'ils ne maîtrisent pas le français.

Le président BRUN propose de passer au vote.



Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 28

⇒ Le Conseil d'Administration valide l'accord de coopération avec l'université du Nord- Ouest à XI'AN.

VII - VOTE SUR LA CONVENTION AQUITAINE VALO

M. JOURDAN informe le CA du rejet par le CS de ce projet de convention. Il précise que le président BRUN et lui-même l'ont validé au CA du PRES pour ne pas bloquer plus longtemps la navette préalable à la consultation des CA des établissements partenaires et donc du CA de Bordeaux 3. Il constate, malgré les nombreuses propositions de reformulation proposées par Bordeaux 3, la persistance des différences d'appréhension de la problématique de la valorisation de la recherche entre cette structure et notre université ALLSHS. Il rappelle que découle de cette convention un lien de sujétion entre le service de Valorisation de la recherche de l'établissement et le service Aquitaine Valo. Sur le plan financier, pour un service structurellement déficitaire (environ 650 000 € sur le dernier compte financier 2010), il regrette l'absence de définition d'un modèle économique fixant la part forfaitaire du financement de la structure et la part liée à l'activité générée par les établissements signataires qu'il considère comme incompatible avec les intérêts de l'établissement. Au terme de cette analyse, il propose au CA de rejeter le projet soumis au vote du Conseil.

Monsieur le Président donne la parole aux conseillers.

M. BEYLOT demande pourquoi ne pas avoir fait état de ces réticences lors du passage devant le CA de M. CANSEL

Le président BRUN rappelle la procédure consistant, lorsqu'une personnalité extérieure est invitée à venir présenter un projet, à différer le vote du CA à la prochaine séance. Il avait annoncé le calendrier de travail lors de la séance du CA du 29 avril. Il rappelle également les nombreuses navettes précédentes sur ce projet à l'occasion desquelles l'université Bordeaux 3 a régulièrement formulée des propositions alternatives de rédaction des articles « sensibles » de cette convention.

M. JOURDAN se réfère au PV du CA du 29 avril précédemment adopté par le CA pour préciser qu'il avait déjà informé le CA de ces mêmes objections relatives au projet de convention Aquitaine Valo.

M. PORTINE signale l'importance du déficit d'Aquitaine Valo et souligne que notre valorisation ne se fait pas suivant les mêmes modalités.

M. LOQUAY considère que, dans la situation actuelle, il faut voter uniquement en fonction des intérêts de Bordeaux 3.

M. POLI souligne les limites de la collaboration entre la chargée de mission SHS récemment recrutée par Aquitaine Valo et l'équipe de la Direction de la Recherche.

Le président BRUN ajoute que l'échec de la convention vient de ce qu'elle n'apporte rien de concret à Bordeaux 3. Elle mentionne des incubateurs et des pépinières d'entreprises, toutes choses qui ne sont pas dans la culture de notre université.



M. BEYLOT dit qu'il ne prendra pas part au vote car il considère que le vote du CA est manipulé par l'équipe présidentielle.

Le président BRUN répond que l'équipe précédente avait, en son temps, omis de signaler que la cotisation était de 20 000 euros par an. Il propose de passer au vote.

Ne prennent pas part au vote	: 4
Abstentions	: 4
Contre	: 20
Pour	: 0

➔ ***Le Conseil d'Administration rejette la convention Aquitaine Valo.***

VIII - VOTE SUR LE RECRUTEMENT DES FORMATEURS DE LANGUES

Le président BRUN rappelle les grandes données de la mise en place de l'UE Langues qui représente 10 000 heures de cours dont 5 000 heures en auto-formation semi-guidée. Il confirme l'impossibilité de trouver suffisamment de chargés de cours pour assurer les 5 000 heures de cours. Comme suite à la présentation du projet lors du CA du 29 avril, il propose au vote du CA le recrutement de formateurs en langue, 4 CDD en anglais et 2 en espagnol choisis parmi d'anciens lecteurs et payés sur la base du 4^{ème} échelon des certifiés du secondaire. Contrats d'une année renouvelable une fois, leur volume de service sera de 575 heures dont 480 heures de cours. Cela correspond à 24 heures par semaine sur 24 semaines moins 4 heures consacrées à l'« alimentation » de la plate-forme pédagogique prévue pour l'auto-formation semi-guidée.

Mme LAWRENCE ajoute qu'elle a déjà reçu 20 candidatures en anglais niveau Licence et en espagnol niveau Licence ou Master.

Mme DESCHARD exprime sa réticence par rapport à cette procédure de recrutement.

M. HOYAUX regrette la multiplication des CDI et CDD enseignants et souligne le contraste entre la forme précaire des recrutements et le caractère pérenne de la charge pédagogique.

Mme BOULERIE ne se félicite pas du nombre de demandes reçues et rappelle que, compte tenu du contexte socio-économique, on trouvera toujours des personnels prêts à accepter des conditions de travail qu'elle considère comme inacceptables. Elle ne comprend pas le choix exclusif des « native speakers ».

Le président BRUN rappelle qu'il convient de distinguer la pérennité de l'offre de formation et la question de la pérennisation des emplois correspondants. Il insiste à nouveau sur la volonté forte de « caler » le régime juridique de ces formateurs de langue sur le « statut » des enseignants du second degré. Sur la question du niveau de rémunération proposée, il informe les membres du CA que près de 60 % des personnels BIATOS de l'établissement sont rémunérés en deçà de l'indice proposé aux formateurs de langue.

Mme RIGAL-CELLARD considère que ce type de poste correspond aux anciens maîtres de langue et que nous n'avons pas à rougir de ces recrutements.

Mme LAWRENCE ajoute que les anglo-saxons n'ont pas la conception française de la fonction publique. Elle rappelle aussi que l'on parle de candidats qui n'ont pas le diplôme du



CAPES. Elle souligne que pédagogiquement le recrutement de locuteurs natifs est préférable.

Mme RIGAL-CELLARD ajoute que c'est une sorte de prolongation du statut de lecteur.

M. JOURDAN rappelle que les étudiants de master ne sont pas qualifiés pour enseigner.

M. BEYLOT émet des réserves sur ce qu'il considère comme un recrutement d'enseignants à plusieurs vitesses. Rappelant la publication antérieure de l'avis de recrutement, il estime que les conseillers sont mis devant le fait accompli dans cette affaire. Il considère que le CA est assimilé de fait à une simple chambre d'enregistrement.

Le président BRUN rappelle tout d'abord la présence de la mention « sous réserve de l'approbation du CA » sur l'avis de recrutement mis en ligne sur notre site internet. Il ajoute que, au-delà d'une question règlementaire qui ne nécessitait pas la consultation du CA, il a considéré que, s'agissant d'une question qui touche notre établissement, il a souhaité ce débat pour plus de transparence. Il se félicite d'avoir donné au CA un pouvoir qu'il n'avait pas règlementairement.

M. HOYAUX refuse d'admettre l'idée que ces enseignants contractuels seront contents de leur sort. Il se demande si ce dispositif va être étendu à d'autres formations.

Le président BRUN rappelle que la mise en place de l'UE Langue ne nous a pas laissé d'autres choix. Il comprend les réticences de principe mais souligne que les personnels recrutés le seront dans un souci de respect des lois du travail et de la similitude des traitements avec la grille de la fonction publique.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 6
Contre	: 6
Pour	: 16

➤ Le Conseil d'Administration adopte le principe du recrutement de 6 formateurs de langue, contractuels enseignants, dans le cadre de la mise en place de l'UE Langues.

IX - CHARTE DES THESES

M. BAUDRY présente le texte de la Charte des Thèses remanié lors de la présentation du dispositif devant le CS. Il précise que nous ne pourrons pas mettre en pratique un comptage des points ECTS et que l'accord s'est fait sur un supplément au diplôme. L'article 3 été modifié pour supprimer toutes références aux points ECTS.

M. BEYLOT considère que cet accord en CS représente une avancée pour l'université.

Mme BOULERIE demande des précisions sur la 4^{ème} année octroyée pour finir une thèse.



Le président BRUN répond que la loi ne limite pas la durée d'une thèse et que la 4^{ème} année ne peut donc pas être de droit, même si la demande de dérogation étant systématiquement accordée, elle le sera en pratique.

Mme BOULERIE propose d'inclure à l'article 6 le texte suivant « Compte tenu de la spécificité des thèses en sciences humaine une demande de dérogation pour une quatrième année sera acceptée de facto ».

M. DUVERGER exprime sa satisfaction par rapport à ce texte qui constitue une avancée pour les doctorants.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 28

➔ **Le Conseil d'Administration adopte la charte des thèses.**

X - DEMANDES DE REMISES GRACIEUSES

M. FEUILLETTE présente 3 demandes de remises gracieuses concernant des contractuels BIATOS pour un total de 1 850 euros.

M. RAMBAUD souligne la grande qualité du recouvrement des sommes dans notre université et la faiblesse du nombre de demandes de remises gracieuses soumises au CA.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 28

➔ **Le Conseil d'Administration valide les demandes de remises gracieuses pour un montant de 1 850 euros.**

XI - POINT D'INFORMATION SUR C2I2E

Le président BRUN rappelle les dernières évolutions règlementaires en matière de concours relatifs aux métiers de l'enseignement qui nous conduisent à devoir mettre en place le C2I2E.

La conséquence de l'injonction ministérielle d'obligation de la certification des compétences en informatiques, qui relevait antérieurement de l'IUFM, fait désormais peser la charge de travail sur les étudiants. Il ajoute que cet alourdissement lié à la mise en place du C2I2E implique de l'intégrer dans le calcul des services des enseignants.



XII - POINT D'INFORMATION SUR LE TFI

Mme LAWRENCE fait un point d'informations sur le Test de Français Langue Internationale qui passe à 16 euros.

Le président BRUN propose de reporter le vote des tarifs au CA du 17 juin.

XIII - QUESTIONS DIVERSES

◆ Le président BRUN signale que les prochains Conseil d'Administration auront lieu les 17 juin et 8 juillet.

◆ M. POLI présente une motion déposée par les représentants du personnel relative à la situation des personnels de catégorie B - "*Le Conseil d'Administration de l'université Bordeaux 3 proteste contre les déclassements des catégories B menés par le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009, dans le cadre du Nouvel Espace Statutaire, entraînant la dégradation du statut des personnels de bibliothèques et des personnels ITRF. En ce qui concerne les personnels de bibliothèque, la fusion des corps d'assistant des bibliothèques et de bibliothécaire adjoint spécialisé dans un nouveau corps de "technicien des bibliothèques" ne tient aucun compte des deux statuts d'origine, notamment pour ce qui concerne la spécificité professionnelle des bibliothécaires adjoints spécialisés. Les conséquences de ce décret imposé sans concertation sont un nivellement par le bas, une carrière ralentie et des promotions quasi inexistantes.*

Le CA de l'université Bordeaux 3 revendique une véritable valorisation de la catégorie B avec de réelles possibilités de débouchés pour la catégorie C "

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 28

⇒ Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité une motion dénonçant les conséquences du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 relatif au nouvel espace statutaire de la catégorie B.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 14 H 45.

Le Président,

Patrice BRUN